
Nombre de membres

en exercice: 29

Séance du jeudi 27 septembre 2018

L'an deux mille dix-huit et le 27 septembre, l'assemblée régulièrement convoquée le 20 septembre 2018, s'est réunie sous la présidence de M. Bernard CASTANIER.

Présents :24

Sont présents: Jacques ARLES, Daniel AURIOL, Dominique BOYER, Marie-Chantal CALMES, Marcel CALMELS, Bernard CASTANIER, Jean-Luc CRASSOUS, Marie CAYRE, Jean-Claude FOURNIER, Jean FROMENT, GENIEYS Sylvie, Régis MAILLE (suppléant en exercice), Francis MANCINO, Alain MARC, Mathieu HENRY, Michel HERAUD, Danièle MERANDON, Jérôme MOURIES, Guy POUDEROUS, Claude REYNES, Laurent SALSON, Bernadette SALVAT, Christian TREMOLIERES, Joël VAYSSETTES.

Votants : 27

Présente mais non votante : Nicole FABRE (suppléante)

Représentés: Denis BEL (par son suppléant); Jean CAPEL (procuration à Mme Danièle MERANDON), Benjamin BOISSIERE (procuration à Mathieu HENRY); Olivier JUSPIN ((procuration à Jean-Claude FOURNIER)

Absents : Alain BOUDES, Alain LADAME.

Secrétaire de séance: Jean-Claude FOURNIER

1°)- Approbation compte-rendu du 31 août 2018 : à l'unanimité.

2°) Fiscalité :

2-1 :Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : Exonération et instauration de la redevance spéciale

Exonération de la T.E.O.M. – liste des professionnels exonérés de la T.E.O.M

Comme chaque année, la communauté exonère des professionnels de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour les soumettre à la redevance spéciale pour l'année 2019. Liste des professionnels :

- o Hôpital local Maurice FENAILLE commune de Verrières
- o Centre de vacances de Bécours commune de Verrières
- o La maison de retraite de Saint Rome de Tarn
- o La maison de retraite de Broquiès
- o Le foyer de vie du Truel

Autre exonération : principe

Considérant que la collecte est assurée sur l'ensemble du territoire, il est convenu de n'accorder aucune autre exonération.

* **mise en place d'une redevance spéciale** pour l'enlèvement de déchets sur le territoire de la communauté de communes :

En ce qui concerne l'hôpital de Fenaille, du centre de Bécours à Verrières, le montant de la redevance est calculé par rapport au volume de déchets collectés en fonction de la contenance des bacs mis à la disposition du producteur, de leur nombre, de la fréquence hebdomadaire de collecte et du prix facturé par le prestataire de collecte pour chacun des bacs.

Pour la maison de retraite de Saint Rome de Tarn (comprenant 77 lits), celle de Broquies (32 lits) et le Foyer de vie du Truel (15 lits) la redevance sera calculée forfaitairement en raison de l'impossibilité de décompter les volumes spécifiques aux établissements. Le forfait de 27€ par lit est reconduit.

Délibération approuvée à l'unanimité.

Information donnée par M. Vayssettes Jean-Luc sur le traitement des déchets

bois : actuellement transportés en régie à Rodez (Braley), le coût du traitement est de 70 €/t pour une collecte évaluée à 80t/an. L'entreprise SEVIGNE, ayant mis en place un module de fabrication de copeaux bois, accepte de prendre ces déchets bois gratuitement exception faite des plaques agglomérées (présence de colle). Les bois traités allant généralement aux bennes Eco mobilier, la consigne sera donnée que ces plaques agglomérées soient mises à la benne des encombrants.

2-2 : Révision tarifs taxe de séjour

La loi de finance rectificative apporte des modifications du barème légal de la taxe de séjour pour 2019 et implique une révision du tarif fixé en 2018 notamment en ce qui concerne les hébergements en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements de plein air. En effet, pour ces établissements, le conseil doit fixer un pourcentage sur le prix HT de la nuit par personne.

L'office de tourisme invité a donné son avis sur cette question, propose d'appliquer 4% (voir notice explicative jointe).

Le bureau propose de ne pas changer les autres prix et donc de fixer les tarifs de la façon suivante :

Catégories d'hébergement	Tarif par personne et par nuitée ou par unité de capacité d'accueil et par nuitée si taxe forfaitaire
Palaces	0.70
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	0.70
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	0.70
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	0.50
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0.30
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes	0.20
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0.20

Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0.20
Hébergements	
Tout hébergement en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements de plein air	4%

Délibération approuvée à l'unanimité.

Mme MERANDON estime que les hébergeurs sont mécontents de la mise en place de cette taxe de séjour. Réponse lui est faite qu'ils ne sont que des collecteurs.

3°)-Voirie :

1. **Présentation du tableau de voirie communautaire :** M. Jean-Luc Vayssettes présente la cartographie informatisée des voies et tous ses avantages en matière de gestion et de suivi des travaux réalisés.

2. Changement tarif - conventions de fauchage avec les communes

Par délibération du 26 juin 2014, le conseil de communauté a convenu d'utiliser les services des communes pour assurer la prestation des dépendances vertes (fauchage et débroussaillage) sur la voirie communautaire. Des conventions fixant les modalités du partenariat ont été signées avec les 13 communes.

En raison du changement du linéaire de voirie communautaire, le bureau propose de revoir le montant du tarif par KM fixé en 2014 à 185.00€ et de le porter à 200.00 € TTC (voir tableau récapitulatif comparatif ci-dessous).

COMMUNES	Km actuel	Indemnités ACTUELLES	Km Communautaire VOIES+ RUES	Indemnités Réadaptées (200 €/km)	Ecart
AYSSENES	63,2	11692	55,23 km	11 046,00 €	-646,00 €
BROQUIES	76,7	14189,5	54,16 km	10 832,00 €	-3 357,50 €
BROUSSE	21,9	4051,5	21,47 km	4 294,00 €	242,50 €
COSTES GOZON	22,8	4218	22,84 km	4 568,00 €	350,00 €
LESTRADE	53,6	9916	53,51 km	10 702,00 €	786,00 €
LE TRUEL	60,5	11192,5	58,34 km	11 668,00 €	475,50 €

ST ROME DE TARN	20,8	3848	24,53 km	4 906,00 €	1 058,00 €
SAINT VICTOR	20,9	3866,5	21,62 km	4 324,00 €	457,50 €
CASTELNAU	33	6105	36,41 km	7 282,00 €	1 177,00 €
MONTJAUX	33	6105	32,02 km	6 404,00 €	299,00 €
ST BEAUZELY	27,8	5143	21,59 km	4 318,00 €	-825,00 €
VERRIERES	55	10175	45,67 km	9 134,00 €	-1 041,00 €
VIALA DU TARN	53,9	9971,5	50,71 km	10 142,00 €	170,50 €
TOTAUX	543,1	10 0473,50 €	498,10 km	99 620,00 €	853,50 €

Délibération approuvée à l'unanimité étant précisé que l'évolution du linéaire sera pris en compte au 31 décembre de chaque année en fonction des travaux réalisés par les communes sur des voiries pouvant être qualifiées d'intérêt communautaire.

M. Froment demande si les tableaux de voirie communaux ont toujours raison d'être. Réponse lui est faite que le classement des voiries reste de la compétence des communes qui en restent propriétaires.

4°)-ZA St Ferréols 2 :

a- choix du maître d'œuvre : Une consultation a été faite pour choisir un maître d'œuvre pour la réalisation de la zone St Ferréols 2. Cinq bureaux d'études ont été consultés. Trois ont répondu, l'équipe Mr JAUDON, Sud infra environnement et Gravellier-Fourcadier. L'offre économiquement la plus avantageuse est celle de Mr JEUDON : L'offre de la mission de base est proposée à 3.85% de l'enveloppe financière affectée aux travaux (montant estimé 550 000€HT) soit 21 175€ et sera arrêté dès que le coût prévisionnel sera établi. La mission complémentaire (EP et AVP) relative aux travaux d'aménagement sur le domaine public routier départemental est proposée au coût forfaitaire de 6 450.00€HT.

Délibération approuvée à l'unanimité.

b- DM pour financement achat du terrain : Le bureau souhaite réaliser un seul emprunt pour l'achat du terrain des Bouscaillous à Mr PORTES (délib du 31.08.2018) et l'achat des terrains de St Ferréols 2 à la commune de St Rome de Tarn (estimé environ à 80 000€ frais compris soit 5€/m² mais unedélibération spécifique sera prise lorsque le géomètre aura fait le document d'arpentage sachant que la commune garde une parcelle pour la caserne des pompiers).

Les DM autorisent la réalisation d'un emprunt de 80 000€ et cette somme sera versée au budget annexe zone saint Ferréols 2 pour l'acquisition des terrains.

Délibération approuvée à l'unanimité.

5°) Site du Sabel : Le Parc doit réaliser des panneaux d'interprétation sur site du Sabel commune des Costes-Gozon pour un montant de 3 900€. La somme étant prévue au budget 2018, il convient simplement de signer une convention qui en fixe les modalités. Le conseil est invité à autoriser le président à signer cette convention.

Délibération approuvée à l'unanimité.

6°) Indemnité de la comptable de la communauté : Il est proposé de demander le concours de la Receveuse municipale pour assurer des prestations de conseil et de ce fait de lui accorder l'indemnité correspondante aux taux de 100%. Cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Isabelle BESSARD-LURBE.

Délibération approuvée à l'unanimité.

Pour information Mme CELIE précise que le montant de cette indemnité s'élève à 624 € pour 2018.

7°) Remboursement à la commune de Verrières intervention d'un animateur sportif à l'école : En raison de l'absence de l'animateur sportif en début d'année, il a été convenu d'indemniser la commune de Verrières des frais engagés pour son remplacement soit un montant de 351€.

Délibération approuvée à l'unanimité.

8°) PLUI -information sur l'avancement du dossier.

*Les plans de zonage vont être transmis aux mairies par M. Bonnet maître d'oeuvre. Ce retard s'explique par les difficultés rencontrées pour monter la rédaction des dossiers de demande de dérogations pour les communes du Truel (Costecalde : installation artisan), de Broquies (Z .A.), d'Ayssènes (zone d'habitation) ; de St Beauzély (projet photovoltaïque dans carrière désaffectée) ; Verrières (projet photovoltaïque sur délaissé de route).....

- Mme CELIE rappelle le calendrier des réunions de secteurs sur les O.A.P. (Opération d'Aménagement et de Programmation).
- Le débat sur le PADD, sans délibération, sera mis à l'ordre du jour du prochain conseil.
- M. le Président donne le CR de la réunion avec Aveyron Ingénierie (Mme VIOULAC) dont l'objet était l'étude du règlement du PLUI établi par le maître d'oeuvre.

9°) Avis sur le contrat de rivière Tarn Amont : A la suite de la réunion du 14/09/2018 avec Mr Aigouy Président du syndicat Tarn Amont, de Anne GELY directrice et de Céline Delagne chargée de mission rivière, il avait été convenu de représenter l'avis du contrat de rivière au conseil communautaire.

Après débat, par 26 voix pour et 1 voix contre (Christian Trémolières) , le Conseil Communautaire décide de ne pas revenir sur la délibération prise le 28 juin 2008.

10°) Remplacement provisoire de l'adjointe administrative : En raison d'un arrêt maladie, l'adjointe administrative sera remplacée 4h/semaine pour la durée de l'absence de la titulaire.

11°) Avenant à la convention avec le Parc concernant la mission sur le projet randonnée : La convention de mise à disposition pour l'étude sur la randonnée arrive à expiration en septembre 2018. Considérant que l'étude n'est pas terminée, il convient de prolonger la mission jusqu'en juin 2019. Aussi, un avenant devra être signé avec le Parc pour prolonger ces délais.

Délibération approuvée à l'unanimité.

12- Questions diverses

***information réunion de la CLECT du 4/09/2018 :**

Elections de M. Mathieu HENRY comme Président et de Mme Marie-Chantal CALMES comme Vice-Présidente. Rappel aux communes d'approuver le Rapport de la CLECT dans les 3 mois, les indemnités définitives ne pouvant être versées qu'après réception de ces délibérations.

***point sur le déploiement de la fibre**

M. Vayssettes explique qu'à travers les demandes de DICT, la phase d'étude et de travaux est en cours sur les zones définies comme prioritaires sur le territoire. La mise en souterrain par tranchées, s'il y a lieu, sera surveillée.

***Information sur le petit cycle de l'eau (réunion du mardi 25 septembre) :**

Mme CELIE présente les différents scénarios retenus par cette commission pour une étude approfondie par le bureau d'étude qui devra présenter cette phase 3 avant fin décembre.

M. MOURIES demande à ce que sa commune soit intégrée dans l'étude des 3 scénarios proposés pour le transfert de l'assainissement collectif.

***présentation du film de 8mn de Mr DELORME :**

A voir sur le Site internet de l'OT ou de la Comcom. Les photos fournies seront transmises aux communes. Une proposition de réalisations de cartes postales sera faite par l'O.T.

***SIL :** M. Froment informe le Conseil que la Préfecture va demander à ceux qui ont laissé des panneaux publicitaires non conformes de les retirer sous peine de sanctions financières.

***Agendas :** distribution des agendas 2019 laissée à la charge des communes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h 30.

Le secrétaire de séance :
FOURNIER Jean-Claude